AR Prefecture
047-214701955-20240926-DEL1102024-DE
Reçu le 01/10/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

OBJET :
Travaux complémentaires au lot n°2 du marché de travaux du Château-Musée Henri IV - Modification en cours d'exécution n°1

N° 110/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 26 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOUARD, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame GARBAY.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER et Monsieur GOUJON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 juillet 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur GELLY

Le marché de rénovation, mise en accessibilité et sécurité incendie du Château de Nérac, en sa phase III, a été lancé par délibération n°062/2023 prise en séance du 09 juin 2023 et a été attribué en fin d'année 2023.

La maitrise d'ouvrage, en accord avec la maîtrise d'œuvre, a demandé à l'attributaire EUROVIA de modifier à la marge, quelques prestations initialement prévues, comme la réalisation d'une jardinière en pavés périphériques, un nouvel hydrocurage, la reprise de maçonnerie d'un seuil de garage, ou le changement d'un nombre de tampons de regards d'assainissement plus important que prévu.

Il en est ressorti, selon le devis n°20086364 du 2 août 2024 un montant de travaux supplémentaires égal à 2 609,50 € H.T, le montant total du marché devenant alors : 46 125,03 € HT.

Certains de ces choix impliquent également l'adoption de prix nouveaux à porter au C.D.P.G.F. du marché.

AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1102024-DE
Reçu le 01/10/2024

Ces éléments considérés, la Commission d'Appel d'Offres spécifique aux M.A.P.A. réunie en séance du 11 septembre 2024, a donné un avis favorable à ces travaux complémentaires, dont la teneur vous est donc présentée aujourd'hui.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Considérant le devis de la SOCIETE EUROVIA
Considérant l'avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. en séance du 11 septembre 2024
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le principe de travaux complémentaires du lot n° 2 « V.R.D. – Pavage » du marché de travaux du Château-Musée Henri IV - Phase III, comme indiqué ci-dessus, d'un montant en plus-value de 2 609,50 € HT attribuée à la Société EUROVIA, portant ainsi le montant total H.T. du lot n°2 à 46 125,03 € H.T.
- **D'ACCEPTER** le principe des prix nouveaux correspondants à porter au C.D.P.G.F. du marché.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces ou accomplir toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE** que les dépenses concernant ces travaux sont inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
Préfecture de Nérac le
Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,